

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2012

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2012 APPROUVE A L'UNANIMITE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2012.

La séance débute à 19 heures 35 sous la présidence de Monsieur Pierre DUMAREST, Maire,

Présents : Patricia ALTHERR, Bérangère BAERISWYL, Christophe BRULHART, Claude CHAPPUIS, Pierre CUZIN, Eliane DALLEMAGNE, Anna DOUDOU, Pierre DUMAREST, Christian JOLIE, Romy LASSERRE, Jean-Charles MORANDI, David PERAY, Frédéric PERICARD, René VERNAY.

Absents ayant donné procuration : Rachel NABAFFA donne procuration à Bérangère BAERISWYL.

Secrétaire de séance : Bérangère BAERISWYL.

Invitée : Charlotte BREUILH.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mai 2012

Bérangère BAERISWYL accepte la fonction de secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 11 avril 2012.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 7 mai 2012.

Patricia ALTHERR demande à ce que dans la partie concernant la commission voirie, la nomination « ancienne déchetterie nettoyée soit modifiée ».

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

RAPPORTS DES COMMISSIONS :

Commission finances (Jean-Charles MORANDI)

☞ Lecture des titres et mandats.

Commission du personnel (Pierre DUMAREST)

☞ La commission s'est réunie le 22 mai et le 1^{er} juin 2012.

L'agent technique Elodie SUZANNE quittera la commune à la fin du mois de juin.

La commune a choisi de recruter Gaétan BUFFON dans le cadre des « jobs d'été » durant tout le mois d'août.

Pierre DUMAREST propose une réunion du Conseil municipal à huis clos, sur demande de Bérangère BAERISWYL, le lundi 11 juin à 20 heures afin de parler du personnel communal et de l'organisation des services.

Commission voirie-travaux-bâtiments (Jean-Charles MORANDI)

☞ Les travaux de la rue de la Craz doivent débiter le 5 juin 2012. Frédéric PERICARD demande si les agriculteurs pourront passer sur cette route malgré les travaux. Jean-Charles MORANDI répond que la route sera entièrement barrée, seuls les résidents pourront passer. Pour les agriculteurs, cela sera peut-être possible au coup par coup, sur demande et en fonction des possibilités.

☞ Claude CHAPPUIS dit qu'il a vu le chemin de Gaillardin, il y a beaucoup de travail à faire. Cela sera discuté lors de la commission voirie du 13 juin prochain. Pierre DUMAREST répond que les grilles ont été nettoyées récemment par les agents techniques. Claude CHAPPUIS et René VERNAY pensent que dans cette rue, il faudrait faire un test avec une citerne sur trois regards afin de voir s'ils sont bouchés.

☞ Bérangère BAERISWYL explique que le deuxième devis concernant la rampe du stade de football n'a pas été pris en considération car il était de toute façon plus cher que le 1^{er} devis.

Romy LASSERRE arrive au Conseil municipal à 19h50.

Sous-Commission chemins (Christian JOLIE)

☞ Il y a eu une réunion le 16 mai : les chemins des listes de 1850 et de 1995 ont été répertoriés. Par contre, la commission s'est aperçue qu'il fallait décomposer certains chemins ruraux, il serait possible de les passer soit en chemin communaux, soit en rue, du fait des changements de destinations de ceux-ci. Par exemple, il y aurait le chemin des sources qui pourrait se transformer en rue des Sources dans sa première partie. Ceci oblige la commission à revoir la liste de rues.

Frédéric PERICARD demande si les agents techniques savent que l'entretien de l'impasse Lépine est à la charge de la commune de Challex.

Compte rendu sous commission parkings (Christian JOLIE)

☞ Le 25 mai un courrier pour la modification du plan ETARE a été envoyé au SDIS de Bourg en Bresse.

☞ Etude de la vitesse rue des écoles : Christian JOLIE a reçu ce jour un devis, pour mesurer la vitesse sur deux routes, cela coûte environ 690€. Il serait peut-être envisageable de faire cette étude sur deux rues : la rue des écoles et la zone 30 de la rue de la Plaine.

☛ La Sous-commission s'est réunie le 30 mai. Christian JOLIE présente l'ensemble du projet concernant la sécurisation des accès de l'école. Ce projet sera présenté lors de la commission voirie du 13 juin 2012.

Concernant les places de parkings, David PERAY dit qu'il risque d'y avoir des difficultés pour se garer côté bibliothèque, il faudra faire attention à l'accès pompiers.

Christian JOLIE explique que devant l'école, cinq barrières fixes seront installées en quinconce afin de sécuriser la sortie des enfants. Il y aura environ 1m00 entre les poteaux. Patricia ALTHERR pense qu'il faudrait laisser un plus grand espace entre les barrières afin que les enfants à vélo puissent passer. Anna DOUDOU dit que les fauteuils roulants doivent aussi pouvoir passer entre les barrières. Jean-Charles MORANDI dit qu'il faut que les barrières soient amovibles afin de pouvoir déneiger plus facilement en hiver.

Christian JOLIE continue son exposé et explique que les places handicapé devant l'école ne seront pas déplacées. La commission réfléchit à l'installation d'une troisième place handicapé à côté de la bibliothèque. Il sera important de parler de tout cela en commission voirie.

La commission a aussi pensé à l'installation d'un damier devant l'école afin de visualiser la zone dangereuse et faire ralentir les personnes qui empruntent cette rue. En fonction de l'étude de la vitesse, une réflexion sera mise en place sur les méthodes pour faire ralentir les véhicules.

Pierre CUZIN dit que s'il y a deux personnes qui roulent vite dans cette rue, il est dommage de dépenser de l'argent pour cela. Bérangère BAERISWYL dit que si les parents qui amènent leurs enfants roulent trop vite, il faut qu'ils s'autorégulent. Christian JOLIE répond que l'étude de vitesse est une demande des parents d'élèves. Claude CHAPPUIS et Pierre CUZIN pensent qu'il est impossible de rouler vite dans cette rue. Christian JOLIE répond que c'est pour cela qu'il est important de vérifier si c'est le cas. Bérangère BAERISWYL pense que le Conseil municipal se créerait des problèmes à trop vouloir répondre aux demandes. Christian JOLIE répond que dans cette situation là, il est question de la sécurité des enfants. Romy LASSERRE dit qu'en effet, il est logique lorsqu'on travaille sur un projet de tout voir dans son ensemble et de mener une réflexion en fonction de ce que les différents intervenants font remonter. Christian JOLIE rappelle qu'en mai 2010, un enfant avait été percuté près de l'école. Bérangère BAERISWYL dit que les gens ne sont plus civilisés, tout revient désormais à la Mairie sans que les gens essaient d'abord de régler les problèmes entre eux. Anna DOUDOU ajoute qu'il y a eu une action des parents d'élèves envers les autres parents concernant la vitesse dans la rue de l'école. Frédéric PERICARD pense qu'à tout vouloir gérer, la commune risque de mettre le doigt dans un engrenage où elle sera sollicitée pour tout et n'importe quoi. Romy LASSERRE pense qu'il ne faut pas tout mélanger car dans ce cas, il est question de 122 enfants. Bérangère BAERISWYL dit qu'il en est de même route de Mucelle, des personnes roulent très vite. Romy LASSERRE répond que les gens sont consommateurs. Claude CHAPPUIS dit qu'il y a d'autres priorités que l'école, par exemple, sur la Route de la Plaine, à l'ancienne Fruitière, il n'y a aucune visibilité. Il pense que la commune rentre dans un engrenage en répondant à tout et n'importe quoi. Il se plaint du manque de réunions voirie. Romy LASSERRE répond qu'en faisant l'étude de vitesse rue de l'école, cela sera alors factuel. Christian JOLIE répond que la commission ne prend pas tout ce qu'on lui dit pour argent comptant, il faut écouter puis étudier et voir ensuite ce qu'il est possible de faire.

Pierre DUMAREST demande à ce que le Conseil municipal prenne position sur l'étude de vitesse.

A la majorité, le Conseil municipal est contre une étude de vitesse route de la Plaine (8 voix contre et 7 voix pour).

A la majorité, le Conseil municipal est pour une étude rue des écoles (6 voix contre, 9 voix pour).

Le conseil ne prend position que pour la rue des écoles.

Commission bibliothèque (Anna DOUDOU)

☛ Le rapport de l'entreprise FONDATEC a été reçu.

La commission est en contact avec le CAUE pour rédiger le cahier des charges du projet. Il va falloir retoucher les surfaces pour qu'elles soient en adéquation avec l'enveloppe budgétaire 2012. La prochaine réunion a lieu le 8 juin à 18h30.

Commission urbanisme (Pierre DUMAREST)

☛ Réunion du 9 mai 2012 :

	Nature des travaux / Divers	Décisions
Permis de construire/d'aménager		
PC00107812B0012 FILIPPI	Construction Maison Route de la Plaine Zone UB	Avis défavorable.
PC00107812B00013 TARDIEUX	Création d'une terrasse Les vignes de Corbet Zone UB	Avis favorable.
PC00107812B0014 DURAFFOUR	Création d'un gîte rural Zone A	Avis favorable
PC00107812B001 ABRIC	Extension d'une maison sur un garage existant Zone UB	Avis défavorable
Déclaration préalable		
DP00107812B0016 ALLARD	Zone A Sanfely Réfection d'un abri existant	Avis défavorable (envoyé le 10/05/2012)

DP00107812B0017 GULLER	Division en vue de construire Rue des fontanettes	Avis favorable
DP00107812B0018 YVON	Réfection de la toiture et pose de velux Chemin des Carres Zone UB	Avis favorable
DP00107812B0019 BELLINA	345 Rue des prairies Isolation toiture et installation de volets électriques Zone UB	Avis favorable
DP00107812B0020 DAWSON	50 Rue de Confignon Zone UA et UB	Avis favorable
Certificat d'urbanisme		
Certificat d'urbanisme d'information	496 rue des Fontanettes B1281	Avis favorable
Divers		
Mc CUTCHON	Informations complémentaires concernant le portail.	Avis favorable

☛ Réunion du 30 mai 2012 :

	Nature des travaux / Divers	Décisions
Permis de construire/d'aménager		
PC12B0016 VERNAY	D1281 Rue des Fontanettes Construction Villa	Avis défavorable
PC12B0017 GLASS-GARFIELD	B1128-1229 Réalisation de Boxes à chevaux Route de la Plaine	Favorable avec réserves
PC12B0015	Lotissement les Vignes du Consul	Pas encore instruit, il sera discuté lors de la prochaine commission urbanisme
Déclaration préalable		
DP12B0024 LEPORI	B1751-B1753 Détachement de deux lots	Avis favorable
DP12B0023 BERRY	A441 Lot pré de cure Régularisation abri de jardin Zone A et UBa	Avis défavorable car l'abri a été construit en zone agricole donc en zone non constructible. Un courrier va être envoyé demandant le déplacement de cet abri.
DP12B0025 KARARA	B694- Route de Dardagny Pose de 8 velux, une clôture et un portail Zone UB	Avis favorable
DP12B0021 MOIRET	B528- 78 rue du château Réfection du crépi de la façade Zone UA	Avis favorable
DP12B0022 CHAMOT	B1429-1430- 165 rue de la Treille Création d'une terrasse et d'un mur Zone UB	Avis défavorable
Certificat d'urbanisme		
CU informatif	46 et 56 rue des Fontanettes /B655	Avis favorable
CU informatif	En poutoux / B1139	Avis favorable
CU informatif	496 rue des Fontanettes /B1281	Avis favorable
CU informatif	B1460- Au château Route de la Plaine	Avis favorable
DIA		
DIA + certificat de numérotage	16 rue des Fontanettes	Avis favorable et non préemption
Divers		

Projet Mme ALLARD	En zone agricole	Le bâtiment ne doit pas être modifié, conformément au PLU. Il peut seulement être entretenu afin qu'il ne se détériore pas.
Opposition au PC n°8 SIMOES		Demande de recours gracieux de Monsieur PHOCAS.

☞ A propos de la demande de recours gracieux de Monsieur PHOCAS, Christian JOLIE dit que c'est pour éviter ce genre de recours qu'il avait voté contre la hausse du COS pour les maisons BBC.

Commission commerce (Eliane DALLEMAGNE)

☞ La prochaine réunion de la commission aura lieu le 15 juin à 14h30.

C'est une date importante qui correspond à la date de parfait achèvement des travaux. Les entreprises doivent avoir fini tous les travaux d'ici cette date. Ensuite, les travaux non effectués pourront être entrepris par une autre entreprise, à la charge de la première entreprise.

☞ De petites pancartes vont être disposées sur les tables de la terrasse de l'Auberge de la Treille, Eliane DALLEMAGNE propose les différents modèles et demande l'avis du Conseil municipal. Frédéric PERICARD dit que c'est bien mais doute de la mise en forme et de la phrase « penser aux voisins ». Anna DOUDOU pense qu'il faudrait dire clairement « nuisances sonores », être clair et net.

L'ensemble du Conseil municipal pense que les pancartes sont belles avec les deux couleurs (gris ou bleu), il faudrait surtout revoir la première phrase du texte. Peut-être commencer par « prière de limiter le bruit » ou « éviter/modérer les nuisances sonores ». Claude CHAPPUIS dit qu'il y a mangé samedi, c'était trop bruyant et il y avait trop de musique. Il y a aussi des problèmes de lavabos à régler à l'intérieur de l'auberge.

Jean-Charles MORANDI dit qu'il faudrait faire un côté de la pancarte en français et l'autre en anglais afin de toucher un maximum de personnes. Il dit aussi que les lettres sont trop allongées et peu lisibles, il faudrait une écriture plus classique.

☞ Pour l'acoustique intérieure un autre devis a été demandé. Monsieur MOREL, qui doit refixer la barrière devant la boulangerie, établira aussi un devis pour la protection de la terrasse du bâtiment avec un panneau vitré.

Commission communication (Christian JOLIE)

☞ Petit Challaisien : Lors du Conseil de Mai, Christian JOLIE a été informé d'une erreur de date concernant l' « embuscade aux pompes », organisée par la jeunesse challaisienne. Il était écrit les 8 et 9 juin comme cela était prévu initialement, au lieu des 1^{er} et 2 juin. La mairie a reçu le message de modification de date le 7 mai. Il n'était donc plus possible de modifier celles-ci sur le PC de Mai. Par contre, les bonnes dates ont été reprises dans le PC de juin

Bérandère BAERISWYL trouve dommage que le compte-rendu du Petit Challaisien publié tous les mois ne corresponde pas à sa version définitive corrigée. Cela éviterait des erreurs qui y sont publiées. Christian JOLIE propose de faire un erratum dans le prochain Petit Challaisien pour réparer les erreurs. Bérandère BAERISWYL répond que cela ne sera pas nécessaire pour cette fois-ci. Christian JOLIE explique que pour qu'il n'y ait pas de décalage, c'est la première version du compte-rendu qui figure dans le journal. Anna DOUDOU dit que lorsqu'elle fait le résumé du compte-rendu, elle peut l'envoyer à tout le Conseil municipal pour qu'il y apporte des corrections. Romy LASSERRE dit qu'il serait intéressant de connaître le taux de retour des corrections déjà envoyées en mairie. Anna DOUDOU dit qu'il y a aussi eu un problème de décalage dans les titres ce mois-ci. Christian JOLIE répond que c'est un journal communal, avec des bénévoles, il s'agit d'une commune de 1200 habitants qui fait avec ses moyens. Il en profite pour remercier les habitants qui accompagnent le Comité de lecture le 3^{ème} mercredi de chaque mois : Sandrine Baeriswyl, Hélène Peter, Laurence Miserez et Denis Raquin.

Patricia ALTHERR demande pourquoi le logiciel Publisher est utilisé pour la mise en page. Christian JOLIE répond qu'il existe différents outils mais Word par exemple n'est pas adapté. La commission a poursuivi ce que faisait l'ancien mandat.

☞ Site internet : Patricia ALTHERR a remarqué qu'il y avait sur Google, plusieurs sites listés pour la mairie de Challex dont les données sont fausses.

☞ La brochure d'accueil : il y a eu une réunion le 21 mai. La commission a travaillé sur l'élaboration des rubriques, la première « La commune et ses services » et la seconde « La vie communale ». Le format définitif des brochures sera en A4, le secrétariat participera pour compléter les rubriques.

La prochaine réunion sera le 12 juin 2012 à 19h30.

Commission vie associative (Bérandère BAERISWYL)

☞ Il y a eu récemment sur la commune la vente de plantons, le concert de la Lyre et l'Embuscade aux pompes.

☞ Le dernier match de football de la saison a eu lieu. L'assemblée générale de l'USC a lieu le 5 juin, la convention avec l'association sera signée à cette occasion.

☞ Les courriers de subventions ont été envoyés. Le paiement de trois subventions se fera après réception des factures.

Bérandère BAERISWYL souhaite faire un courrier aux associations pour mettre en place des états des lieux après utilisation des locaux.

☞ La fête du 14 juillet, organisée par la Grappe se prépare.

☞ Il y a un concours de pétanque le 7 juillet et des olympiades sont organisées par l'USC le 16 juin.

☞ Anna DOUDOU a reçu en mairie, le 16 mai, les représentants de l'association « Une école pour Ouaga », ils lui a été fait un compte-rendu des travaux et des dépenses de l'Association. L'éclairage solaire a été mis en place pour deux classes, un local pour les denrées de la cantine a été créé avec un toit en tôle. Ils ont acheté une voiture qui est utilisée et louée.

Il y a en tout 7 classes et 473 enfants.

Commission Education (Anna DOUDOU)

☞ Anna DOUDOU et Patricia ALTHERR ont rencontré le 24 mai la directrice de l'école. Plusieurs sujets ont été abordés : les agents communaux et leur évaluation, le projet de fresque, les problèmes de faïences des toilettes des filles, l'admissibilité à la cantine, les problèmes de surveillance durant le temps périscolaire.

La fresque sera inaugurée le 29 juin à 16h30, les travaux commenceront le 14 juin.

La question de l'admissibilité à la cantine de la rentrée 2012-2013 sera discutée lors d'une réunion le 6 juin.

Romy LASSERRE dit que les deux services à la cantine se passent bien. Le 15 juin, une journée sur les soins buccodentaires va être organisée à la maison de retraite, une classe de l'école va y participer.

☞ Le local garderie : Une première réunion avait été organisée mais le quorum n'était pas atteint. Lors de la deuxième réunion, il y a eu une prise de position. Les commissions éducation et bâtiments ont choisi l'ancien local Poste. Une issue de secours sera obligatoire avec une porte coupe feu. Il faut avoir l'aval du Conseil municipal. Bérangère BAERISWYL demande s'il existe un devis pour le local garderie. Claude CHAPPUIS et Anna DOUDOU répondent que cet aménagement coûtera environ 20 000€. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide d'aménager la garderie dans l'ancien local poste.

Commission Affaires sociales (Eliane DALLEMAGNE)

☞ La commission prépare actuellement la sortie du mois de septembre.

☞ Le 11 juin a lieu une réunion du CCAS.

Affaires intercommunales (Pierre DUMAREST)

☞ Affaires culturelles : Concernant la mutualisation des écoles de musique, Christian JOLIE dit que le groupe de travail, présidé par Henry PILS et Isabelle PASSUELLO a rencontré Etienne Blanc, le 29 mai à 18h30, afin de rappeler que ce projet est différent de celui qui avait été présenté en 1999. Le groupe de travail ne demande pas la prise en charge par la CCPG des écoles de musique ni les 4,5 millions de Francs de l'époque, mais plutôt, la prise en charge de projets musicaux élaborés en commun dans un premier temps. Le Président de la CCPG a affirmé son soutien pour arriver à l'harmonisation et à la coordination des écoles de musique.

Commission Salle des fêtes (Patricia ALTHERR)

☞ Le 21 mai à 18h30, il y a eu une réunion avec la SEMCODA et ATELIER3. Il s'agissait de parler d'un avant projet sommaire. Patricia ALTHERR leur a annoncé que le Conseil municipal ne souhaitait faire qu'une salle des fêtes à cause de problèmes de financement. La SEMCODA n'a pour l'instant pas donné de nouvelles concernant le financement de ce projet.

Patricia ALTHERR s'est renseignée de son côté, la Caisse des Dépôts propose des prêts pour 15 ans (et pas plus) à 5,11%. La Caisse d'Epargne a dit qu'un prêt n'est pas possible avec une annuité de moins de 150 000€.

Le projet a aussi été exposé au Crédit Agricole de Collonges. Ils pourraient prêter jusqu'à 2 millions à 5,11% fixe sur 20 ans. Cela ferait une annuité d'environ 162 000€ par an.

La banque postale est actuellement en train de fusionner avec Dexia, ils n'ont donc pas encore répondu.

☞ Patricia ALTHERR a une réflexion à soumettre au Conseil municipal. Concrètement, dans les mois qui viennent Challex va rencontrer des problèmes liés au nombre de classes, à la garderie, à la cantine, à la bibliothèque et à la salle des fêtes. Le Conseil municipal souhaitait faire un prêt avec une annuité maximum de 150 000€ afin de ne pas gêner le prochain mandat.

Mais il serait peut-être possible de régler tous les problèmes en une seule fois. Il serait peut-être possible de créer un seul projet comportant une école avec une cantine et une garderie, une bibliothèque et une salle des fêtes. Il y aurait de nombreuses subventions qui financeraient environ 30% du projet. On réduirait aussi les problèmes de parking, de bus et d'ouverture de classe. Dans l'ancienne école il serait alors possible d'aménager une salle de danse, une salle pour le conservatoire de musique, des salles pour les associations. Il serait aussi possible de revendre l'école maternelle actuelle à la CCPG afin d'en faire une crèche. Le montant de ce projet serait d'environ 4 à 5 millions.

Ce projet serait plus viable qu'une construction unique d'une salle des fêtes. La question est : Quel montant d'annuité pourrait-on rembourser ? Une avance de la banque sur les subventions serait possible.

Frédéric PERICARD et Romy LASSERRE trouvent que c'est une bonne réflexion. David PERAY et Bérangère BAERISWYL pensent qu'il faudrait organiser un référendum auprès de la population. Pierre CUZIN dit qu'il faut avancer dans cette étude. Frédéric PERICARD dit que si la commune avance actuellement dans le brouillard, cela serait un moyen de répondre aux différents besoins mais il aurait fallu y penser un an auparavant.

D'un commun accord, le Conseil municipal souhaite en reparler lors du Conseil municipal du 9 juillet.

Pierre DUMAREST dit qu'en allant à Bourg en Bresse, il a vu que la commune de Hautecour vient de finir de construire un grand projet similaire à ce dont il est question. Ils n'ont que 350 habitants environ, il va contacter le Maire de cette commune pour en savoir plus sur leur projet.

Christian JOLIE répond que tout cela constitue une excellente idée, mais qu'il ne faut pas perdre de vue que lors d'une discussion avec un banquier ; ceux-ci peuvent inciter à dépenser plus, surtout si cela provient d'une collectivité. Patricia ALTHERR répond qu'elle avait déjà pensé à ce projet en amont, aujourd'hui elle lance seulement une réflexion. Christian JOLIE dit qu'il va alors falloir revoir le projet dans sa globalité et que cela demandera du temps. Il s'interroge sur le devenir du contrat qui a été signé avec la SEMCODA.

DELIBERATIONS

Délibération n°30-2012

Objet : Décision budgétaire modificative n°1

Sur le rapport de Jean-Charles MORANDI,

Cette décision modificative vise à réparer une erreur d'imputation d'une somme dans le budget 2012. Il s'agit de déplacer le solde d'exécution reporté (- 1 397 422,35 €) en recette d'investissement au chapitre 001 en dépenses d'investissement (1 397 422,35). L'équilibre du budget reste le même, cependant cette somme aurait dû être en dépense d'investissement et non pas en recette d'investissement.

Section investissement (avant DM):

	Dépenses Section Investissement	Recettes section investissement
Crédits d'investissement votés au présent budget	1 067 629,84	853 642,70
Reste à réaliser	205 590,51	1 817 000,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	-1 397 422,35
Total de la section investissement	1 273 220,35	1 273 220,35

Section investissement (après DM) :

	Dépenses Section Investissement	Recettes section investissement
Crédits d'investissement votés au présent budget	1 067 629,84	853 642,70
Reste à réaliser	205 590,51	1 817 000,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 397 422,35	0,00
Total de la section investissement	2 670 642,70	2 670 642,70

Décision

Modificative :

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
001	Solde d'exécution reporté	1 397 422,35	1 397 422,35

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

ACCEPTE les modifications telles que présentées ci-dessus par Monsieur le Maire ;

CHARGE Monsieur le Maire de les appliquer.

Débat : Bérangère BAERISWYL dit que Rachel NABAFFA est d'accord avec cette décision modificative, cependant elle se demande comment on peut faire une erreur de dépense/recette. Elle remercie le trésorier qui vérifie nos comptes et qui fait bien son travail.

Délibération n°31-2012

Objet : Décision modificative n°2

Sur le rapport de Jean-Charles MORANDI,

Cette décision modificative vise à changer l'article concernant le SIEA, cette dépense doit désormais être imputée au 2041582 (subventions d'équipements versées-bâtiment et installation) et non pas au 21 538 (autres réseaux) comme c'était le cas jusqu'à présent.

Section investissement :

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
21538-362	tvx telecom BTS rue St Maurice SIEA	-38 016,08	
2041582-362	tvx telecom BTS rue St Maurice SIEA	38 016,08	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTÉ les modifications telles que présentées ci-dessus par Monsieur le Maire ;

CHARGE Monsieur le Maire de les appliquer.

Délibération n°32-2012

Objet : Acceptation de l'avenant n°1 de l'entreprise AK BAT-Commerce multiservices

Nous avons confié à l'entreprise AK BAT, dans le cadre du marché pour le Commerce multiservices le LOT 02 soit les démolitions et la maçonnerie.

L'acte d'engagement initial datait du 28/07/2010, le montant s'élevait à 162 500€ / HT.

L'avenant daté du 8 mars 2011 consiste à la conservation du mur du bar en pierre apparentes. Le montant total hors taxes de l'avenant est de 4478,00€.

Le nouveau montant du marché HT est de 166 978,00€ (soit 199 705,69€ TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE cette proposition d'avenant.

AUTORISE le Maire à notifier l'avenant à l'entreprise avec accusé de réception.

AUTORISE le Maire à effectuer un ordre de service autorisant les travaux de l'avenant.

Questions diverses

☛ Pierre DUMAREST fixe le tableau des permanences lors des élections législatives.

☛ Romy LASSERRE demande si un système d'astreintes en fonction des vacances de chacun a été mis en place pour les élus.

Pierre DUMAREST répond que plusieurs congés ont été posés, il faudra faire un tableau.

☛ Pierre DUMAREST précise que le prochain Conseil municipal sera le 9 juillet 2012. Les Conseils municipaux reprendront ensuite à partir du 3 septembre 2012.

☛ Christophe BRULHART demande si l'arrêté autorisant l'Auberge de la Treille à ouvrir jusqu'à 1 h la veille des jours fériés a été pris. Pierre DUMAREST répond que oui.

Pierre DUMAREST et Christophe BRULHART expliquent que l'Auberge souhaiterait une dérogation pour un soir en semaine où elle doit recevoir une soixantaine de personnes de l'école Jeanne D'arc en juillet.

Le maire souhaite faire voter le Conseil municipal afin de savoir s'il souhaite accorder exceptionnellement cette dérogation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité (9 voix pour, 5 voix contre, 1 abstention) décide d'accorder cette dérogation si nécessaire. Christian JOLIE précise qu'il souhaite que l'on demande au gérant de l'Auberge de faire passer un mot dans les boîtes aux lettres des voisins pour les informer de cette dérogation.

☛ Eliane DALLEMAGNE explique qu'il y a un projet « fondation du patrimoine » autour de J.J Rousseau. La commune a jusqu'au 29 juin pour déposer ce projet. Elle souhaite savoir si des personnes du Conseil municipal seraient intéressées pour participer à ce projet dont le thème est « sur les traces de J.J Rousseau ». Georges DALLEMAGNE travaille actuellement sur ce projet, plusieurs pistes sont à l'étude :

- J.J Rousseau aurait fait un apprentissage d'horloger à Challex. Ainsi l'horloge du clocher pourrait être remise en état ainsi que l'horlogerie de la Mairie.
- Un itinéraire autour de l'horloge pourrait être créé dans la commune : la Maison Lépine, Confignon, la frontière...
- La ruelle de Montbrison serait remise en état

Jean-Charles MORANDI dit que le projet de traboule paraissait farfelu et pourtant la commune a eu 9 000€ de subventions de la fondation du patrimoine. Ce nouveau projet paraît tout à fait réalisable.

Prochaine réunion du Conseil le 9 juillet à 19h30.

La séance est levée à 22h15.